

**SECTION 1: Identification****1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B  
Code du produit : FEB0179

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Endura Manufacturing Company Ltd.  
12425 149 Street NW  
Edmonton, T5L 2J6 - Canada  
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079  
[info@endura.ca](mailto:info@endura.ca) - [www.endurapaint.com](http://www.endurapaint.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : En cas d'urgence concernant des produits dangereux:  
Au Canada appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte au Canada est Endura Manufacturing Co. Ltd.)  
Aux Etats-Unis appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 24 heures / 7 jours (le nom du compte aux Etats-Unis est Polyglass Coatings)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Texte intégral des mentions H : voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS02

GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H332 - Nocif par inhalation  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P264 - Se laver soigneusement après manipulation  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...  
P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette)  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Nom	Identificateur de produit	wt%	Classification SGH-US
xylene, mixture of isomers	(n° CAS) 1330-20-7	47,496	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315
toluene	(n° CAS) 108-88-3	21,87	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
1-butanol	(n° CAS) 71-36-3	5 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
2-butoxyethylacetate	(n° CAS) 112-07-2	< 5	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332
benzyl alcohol	(n° CAS) 100-51-6	< 4,044	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	(n° CAS) 90-72-2	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
triethylenetetramine	(n° CAS) 112-24-3	< 0,797	Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
tetraethylenepentamine	(n° CAS) 112-57-2	< 0,289	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.  
Réactivité : Vapeurs corrosives. Liquide et vapeurs très inflammables.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliserus appareillage antidéflagrant . Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

xylene, mixture of isomers (1330-20-7)		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	435 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	655 mg/m <sup>3</sup>

1-butanol (71-36-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	300 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm

toluene (108-88-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm (Toluene; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Visual impair; female repro;
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.

2-butoxyethylacetate (112-07-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Hemolysis

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Lunettes bien ajustables.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C 212 °F
Point d'éclair	: 4,44 °C 40 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,1 – 11,25 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,891 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 449 °C 840,2 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus)	: 747,72 g/l 6,24 lb/gal
Teneur en COV (Matériau - Actual)	: 747,72 g/l 6,24 lb/gal
Pourcentage de solides (Poids)	: 16,11 % (wt%)
Pourcentage de solides (Volume)	: 14,436 %
Pourcentage de volatil (Poids)	: 83,89 %
Pourcentage de volatil (Volume)	: 85,564 %

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Vapeurs corrosives. Liquide et vapeurs très inflammables.

#### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Cutané; Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

Toxicité aiguë : Non classé

<b>ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B</b>	
ATE US (poussières, brouillard)	2,711 mg/l/4h
<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
DL50 orale rat	3523 – 8600 mg/kg (Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Literature study; 3523 mg/kg bodyweight; Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value; >4000 mg/kg bodyweight; Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	> 4200 mg/kg de poids corporel (Rabbit; Experimental value; OECD 402: Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat (mg/l)	29 mg/l/4h (Rat; Experimental value; 27.57 mg/l/4h; Rat; Experimental value)
ATE US (voie orale)	3523 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	29 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h
<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
DL50 orale rat	2292 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	3430 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal)
ATE US (voie orale)	2292 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	3430 mg/kg de poids corporel
<b>benzyl alcohol (100-51-6)</b>	
DL50 orale rat	1620 mg/kg kw /jour (Rat, Male, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (EPA OTS 798.1100, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,18 mg/l air (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))
ATE US (voie orale)	1620 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4500 ppmV/4h
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h
<b>tetraethylenepentamine (112-57-2)</b>	
DL50 orale rat	3990 mg/kg (Rat; Literature study; 3250 mg/kg bodyweight; Rat; Literature study)
DL50 cutanée lapin	660 mg/kg (Rabbit; Literature study; 660-1260 mg/kg bodyweight; Rabbit; Literature study)
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	660 mg/kg de poids corporel
<b>triethylenetetramine (112-24-3)</b>	
DL50 orale rat	2500 mg/kg (Rat; Literature; 1716 mg/kg bodyweight; Rat; Literature)
DL50 cutanée lapin	805 mg/kg (Rabbit; Literature; 1465 mg/kg bodyweight; Rabbit; Literature)
ATE US (voie orale)	2500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	805 mg/kg de poids corporel
<b>2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol (90-72-2)</b>	
DL50 orale rat	2169 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
ATE US (voie orale)	2169 mg/kg de poids corporel
<b>toluene (108-88-3)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Literature study; 5580 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>toluene (108-88-3)</b>	
DL50 cutanée lapin	12223 mg/kg (Rabbit; Literature study; Other; >5000 mg/kg bodyweight; Rabbit; Experimental value)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h (Rat; Literature study)
ATE US (voie cutanée)	12223 mg/kg de poids corporel

<b>2-butoxyethylacetate (112-07-2)</b>	
DL50 orale rat	1880 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	1500 mg/kg (24 h, Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
ATE US (voie orale)	1880 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1500 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>toluene (108-88-3)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé  
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif par inhalation.  
Symptômes/effets après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
CL50 poisson 1	1376 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Pimephales promelas, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 Daphnie 1	1328 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
ErC50 (algues)	225 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)

<b>benzyl alcohol (100-51-6)</b>	
CL50 poisson 1	460 mg/l (EPA OPP 72-1, 96 h, Pimephales promelas, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 Daphnie 1	230 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)



# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>benzyl alcohol (100-51-6)</b>	
ErC50 (algues)	770 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
<b>tetraethylenepentamine (112-57-2)</b>	
CE50 Daphnie 1	24,1 mg/l (EC50; EU Method C.2; 48 h; Daphnia magna; Static system)
CL50 poissons 2	420 mg/l (LC50; EU Method C.1; 96 h; Poecilia reticulata; Semi-static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 1	0,5 mg/l (NOEC; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Selenastrum capricornutum)
Seuil toxique algues 2	6,8 mg/l (EC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Selenastrum capricornutum)
<b>triethylenetetramine (112-24-3)</b>	
CE50 Daphnie 1	311 mg/l (EC50; Equivalent or similar to OECD 202; 48 h; Daphnia magna)
CL50 poissons 2	495 mg/l (LC50; 96 h; Pimephales promelas)
Seuil toxique algues 1	≥ 100 mg/l (ErC50; DIN 38412-9; 72 h; Scenedesmus subspicatus)
<b>2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol (90-72-2)</b>	
CL50 poisson 1	175 mg/l (APHA, 96 h, Cyprinus carpio, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
ErC50 (algues)	84 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
<b>2-butoxyethylacetate (112-07-2)</b>	
CL50 poisson 1	20 – 40 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 Daphnie 1	37 mg/l (DIN 38412-11, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
ErC50 (algues)	1570 mg/l (ISO 8692, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. No (test)data on mobility of the substance available. Photolysis in the air.
<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,1 – 1,92 g O <sup>2</sup> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,46 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	2,59 g O <sup>2</sup> /g substance
DBO (% de DThO)	0,33 – 0,79
<b>benzyl alcohol (100-51-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,6 g O <sup>2</sup> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,4 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	2,5 g O <sup>2</sup> /g substance
<b>tetraethylenepentamine (112-57-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water. Low potential for mobility in soil. Adsorbs into the soil.
<b>triethylenetetramine (112-24-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water. No (test)data on mobility of the substance available. Photodegradation in the air.
<b>2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol (90-72-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
<b>toluene (108-88-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2,15 g O <sup>2</sup> /g substance

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>toluene (108-88-3)</b>	
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,52 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	3,13 g O <sup>2</sup> /g substance
DBO (% de DThO)	0,69
<b>2-butoxyethylacetate (112-07-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	2,1 g O <sup>2</sup> /g substance

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
BCF poisson 2	7 – 26 (BCF; 8 weeks; Oncorhynchus mykiss; Flow-through system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,2 (Conclusion by analogy; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Calculated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

<b>benzyl alcohol (100-51-6)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 – 1,1 (Experimental value, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

<b>tetraethylenepentamine (112-57-2)</b>	
BCF autres organismes aquatiques 1	4,2 (BCF)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,16 (Calculated; EPIWIN)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

<b>triethylenetetramine (112-24-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,86 – -1,41 (Calculated)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable.

<b>2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol (90-72-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,66 (Experimental value, EPA OPPTS 830.7550: Partition Coefficient (n-octanol/water), Shake Flask Method, 21.5 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

<b>toluene (108-88-3)</b>	
BCF poisson 2	90 (BCF; 72 h; Leuciscus idus; Static system; Fresh water)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,73 (Experimental value; Other; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

<b>2-butoxyethylacetate (112-07-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,51 (Experimental value, BASF test, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>xylene, mixture of isomers (1330-20-7)</b>	
Écologie - sol	May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.

<b>1-butanol (71-36-3)</b>	
Tension de surface	69,9 mN/m (20 °C, 1 g/l, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0,54 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.

<b>benzyl alcohol (100-51-6)</b>	
Tension de surface	39 mN/m (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,122 – 1,332 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,32 (log Koc, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
<b>toluene (108-88-3)</b>	
Tension de surface	0,03 N/m (20 °C)
<b>2-butoxyéthylacetate (112-07-2)</b>	
Tension de surface	No data available in the literature
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,179 – 1,637 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Matières apparentées aux peintures (including paint thinning, drying, removing, or reducing compound), 3, II

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Matières apparentées aux peintures including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 173

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 242

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons). B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F). TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport	: UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES), 3, II
UN-No. (TDG)	: UN1263
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage	: II - Danger Moyen
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 pour cent de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 pour cent d'azote (masse sèche), 83 - Abrogé DORS/2014-152
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5

### Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: 1263
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

### Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	47,496%
1-butanol	n° CAS 71-36-3	5 – 10%
toluene	n° CAS 108-88-3	21,87%

### xylene, mixture of isomers (1330-20-7)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ 100 lb

### 1-butanol (71-36-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ 5000 lb

### toluene (108-88-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ 1000 lb

## 15.2. Réglementations internationales

### CANADA

#### ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.3. Réglementations des Etats - USA

Ce produit peut vous exposer à toluene, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### toluene (108-88-3)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Yes	Yes	Yes	7000

### xylene, mixture of isomers (1330-20-7)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List  
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### 1-butanol (71-36-3)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List  
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### tetraethylenepentamine (112-57-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

### triethylenetetramine (112-24-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

# ACTIVATOR-INTERMIX 2:1 PRIMER B

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### toluene (108-88-3)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List  
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### 2-butoxyethylacetate (112-07-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 05/11/2022

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS US Endura

*L'information contenue ici a été compilée de sources considérées fiables et est correcte aux mieux des connaissances de la Compagnie. Cependant, ni Endura Manufacturing, ni aucunes de ses filiales ne prennent absolument aucune responsabilité pour l'exactitude de complétion des informations contenues ci-dedans. L'information donnée est conçue seulement comme un guide pour que la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entrepôt, la transportation, l'élimination et les émissions soient faites de manière sécuritaire et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Des mesures finales d'aptitude de tout matériel est la responsabilité unique de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers pour la santé et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ci-dedans, nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci soient les seuls dangers qui existent.*